

Sommaire

Actualités

Regain des tensions religieuses

Nouvelle amnistie de prisonniers politiques, au moins 176 toujours derrière les barreaux

En voyage au Japon, Aung San Suu Kyi appelle à la révision de la loi sur la citoyenneté

La course pour l'octroi des licences de télécommunications se resserre

Mise en vente de cartes SIM par un système de loterie

Les combats continuent dans les Etats Shan et Kachin : des civils ciblés, des milliers de déplacés internes et l'aide toujours bloquée

Des ONG dénoncent des violations de la liberté d'expression, de rassemblement et d'association

Eclairage

Les Rohingyas : une minorité ethnique apatride, « la plus réprimée au monde »

Campagne pour la libération des prisonniers politiques

Libérez Myint Soe !

Nous soutenir, Nous rejoindre

Edito

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'Union Européenne ont décidé le 23 avril de lever l'ensemble des sanctions politiques et économiques à l'encontre de la Birmanie, à l'exception de l'embargo sur les armes.

En prenant cette décision, l'Union Européenne démontre qu'elle ne place pas les droits de l'homme au cœur de son engagement avec la Birmanie. Les sanctions semblent en effet avoir été levées en fonction d'intérêts économiques plutôt qu'au regard d'une amélioration réelle de la situation des droits de l'homme et d'une évolution notable du processus politique.

En effet, en dépit d'indéniables progrès de la part du gouvernement birman, les réformes réalisées n'ont permis, ni de mettre un terme aux violations des droits de l'homme, ni à l'impunité, ni d'avancer vers une réconciliation nationale. La levée des sanctions semble à ce titre prématurée.

Aucune des conditions posées par le Conseil de l'UE n'a été respectée et la situation s'est même aggravée à certains égards. La discrimination des Rohingyas s'est non seulement intensifiée mais a aussi mené à des actes tragiques de violence contre les communautés musulmanes du centre de la Birmanie. Dans l'Etat kachin, l'armée birmane a lancé une offensive en décembre 2012 ciblant les populations civiles. Enfin, des centaines de prisonniers politiques sont toujours en prison et la grande majorité de ceux qui ont été relâchés ont seulement été mis en liberté conditionnelle.

En levant les sanctions, l'UE se prive de toute forme de pression pouvant favoriser la transition démocratique dans le pays, et envoie un message clair au gouvernement birman lui indiquant qu'il peut continuer à ignorer les demandes de la communauté internationale et à violer le droit international en toute impunité.

Plus que jamais l'UE doit apporter son soutien pour que des réformes durables soient mises en place en Birmanie ainsi que l'instauration d'un Etat de droit, et pour que la population de Birmanie, notamment les minorités ethniques, puisse enfin jouir des libertés qui lui ont été si longtemps refusées.

Enfin, l'UE doit accompagner la levée des sanctions économiques d'exigences fermes sur la mise en œuvre de mesures pour favoriser la transparence financière, la juste répartition des revenus, la concertation de la population, et les études d'impact environnemental. Les pays européens doivent faire passer l'avenir de la population birmane avant celui de leurs entreprises.

Bonne Lecture

L'équipe d'Info Birmanie

Agissons pour la paix et la démocratie en **BIRMANIE**

Info Birmanie

La Ruche - 84 quai de Jemmapes - 75010 Paris

Tél 07 62 80 61 33 - Email infobirmanie@gmail.com - <http://www.info-birmanie.org/>

Regain des tensions religieuses

Si les autorités ont rétabli l'ordre dans les régions qui ont été touchées par les violences au mois de mars, la situation reste très tendue dans tous le pays. Les communautés musulmanes restent très prudentes et vulnérables face à de possibles attaques par des groupes d'extrémistes bouddhistes. Le 30 avril, des bandes birmans bouddhistes ont saccagé deux mosquées et incendié plus de cent maisons appartenant à des Musulmans, tuant une personne et en blessant au moins neuf dans le canton de Okkan, dans la division de Rangoun.

Plus de 8 000 déplacés internes musulmans à Meikhtila sont toujours réfugiés dans sept camps, assimilables à des prisons à ciel ouvert où les journalistes sont interdits d'accès. Dans un camp regroupant plus de 1 600 personnes déplacées, la police a reçu l'ordre d'empêcher les réfugiés d'en sortir.

La police ferme les yeux face aux atrocités

Le 3 avril, les autorités ont annoncé que 44 personnes avaient été tuées durant les émeutes qui sont survenues à Meikhtila, dans la division de Mandalay. De nouvelles preuves ont fait surface attestant d'attaques meurtrières perpétrées par des groupes de bouddhistes visant directement des musulmans.

Plusieurs témoignages affirment que la police est restée passive face au massacre de 32 étudiants musulmans et de leurs 4 professeurs lors de l'attaque d'une école musulmane le 21 mars à Meikhtila. Le 22 avril, la BBC a publié une vidéo montrant des officiers de police restant debout à ne rien faire pendant que des émeutiers bouddhistes détruisaient les biens des musulmans et tuaient des résidents musulmans fin mars à Meikhtila.

Des arrestations arbitraires

Les autorités ont affirmé avoir arrêté 142 personnes en liens avec les dernières violences dans le centre du pays. En dépit de la nature clairement antimusulmane des attaques perpétrées par des foules de bouddhistes, les autorités ont interpellé et mis en prison des individus musulmans. Un homme de 42 ans a par exemple été condamné à deux ans de prison pour blasphème après avoir retiré un logo '969' (en référence à la campagne nationaliste raciste) de la devanture d'une boutique. Cela indique que le gouvernement central n'a pris aucune initiative en vue de punir les véritables responsables.

La situation reste tendue à Rangoun après l'incendie d'une école

Le 2 avril, 13 enfants sont morts à la suite d'un incendie dans une école musulmane de Rangoun. Une commission d'enquête a déclaré que l'incendie était dû à un court-circuit électrique, mais pour la communauté musulmane de Rangoun des doutes subsistent quant à son origine.

Des activistes et des moines appellent à la tolérance

En réaction à la campagne haineuse '969', des activistes ont distribué des T-shirts et autocollants appelant à la tolérance. Des moines aussi s'élèvent contre la campagne haineuse, comme le moine Sayadaw qui s'insurge que les symboles bouddhistes aient été détournés par certains nationalistes pour créer des divisions entre les différentes religions

Nouvelle amnistie de prisonniers politiques, au moins 176 toujours derrière les barreaux

Le président birman Thein Sein a annoncé le 23 avril la libération de 93 prisonniers, dont plus de la moitié sont des prisonniers politiques.

Bo Kyi, membre de l'Association d'aide aux prisonniers politiques (AAPP), a confirmé à Reuters la libération de 56 prisonniers de cinq prisons du pays. Selon AAPP, 176 personnes sont toujours en détention.

Cette libération, la dernière d'une série d'amnisties accordées par le président, est intervenu au lendemain de la levée de sanctions prises par l'Union Européenne contre la Birmanie.

Le gouvernement birman utilise en effet ces prisonniers comme monnaie d'échange, les relâchant de temps en temps pour améliorer leur image. La plupart d'entre eux sont libérés sous conditions au même titre que les prisonniers de droit commun, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas été graciés mais que leur peine a simplement été suspendue. S'ils sont arrêtés de nouveau ils devront donc purger leur ancienne peine. Les lois répressives en vertu desquelles ces personnes ont été emprisonnées demeurent au cœur du système actuel.

En voyage au Japon, Aung San Suu Kyi appelle à la révision de la loi sur la citoyenneté

Le 12 avril, Daw Aung San Suu Kyi a quitté la Birmanie pour un voyage de sept jours au Japon. Lors de sa visite, Aung San Suu Kyi a rencontré plusieurs responsables japonais de haut niveau.

Le 17 Avril, lors d'une conférence de presse à Tokyo, Daw Aung San Suu Kyi a abordé certaines des questions politiques concernant la Birmanie. En ce qui concerne la question de la citoyenneté pour les Rohingyas, Aung San Suu Kyi a appelé l'administration du président Thein Sein à revoir les lois sur la citoyenneté de la Birmanie afin d'assurer leur conformité avec les normes internationales. Aung San Suu Kyi a ajouté que la situation des musulmans en Birmanie était « très triste » en raison du manque de sécurité.

Daw Suu a également critiqué « le processus de réforme » du président Thein Sein, le décrivant comme n'ayant « aucune structure, aucun séquençage ou ordre de priorités ».

La course pour l'octroi des licences de télécommunications se resserre

Le 11 avril, Ministère des technologies de l'information et de la communication a annoncé les noms des 12 sociétés et consortiums internationaux qui se sont qualifiés pour entrer dans la phase finale du processus d'octroi des licences de télécommunication. Ces licences permettront à leurs détenteurs d'exploiter un réseau de téléphonie mobile dans le pays pour une durée de 15 ans. Les candidats qualifiés devront présenter une offre finale le 3 juin. Le régime annoncera les noms des deux soumissionnaires retenus le 27 Juin.

Actualités

Mise en vente de cartes SIM par un système de loterie

Au mois d'avril, les autorités ont commencé à mettre en vente 350 000 cartes SIM prépayées au prix de 1 500 kyats (environ 2 dollars) par un système de loterie publique nationale. L'initiative, censée rendre les cartes SIM plus accessibles à la grande majorité des birmanais, n'a cependant pas eu les résultats escomptés. Certains observateurs ont critiqué le processus pour son manque de transparence et le nombre insuffisant de cartes SIM (un tiers d'entre elles étaient réservées aux fonctionnaires). De nombreuses personnes sont ainsi reparties les mains vides après avoir fait la queue pendant plusieurs heures.

Les combats continuent dans les Etats Shan et Kachin: des civils ciblés, des milliers de déplacés internes et l'aide toujours bloquée

En avril, l'armée birmane a continué son offensive contre l'Armée du Nord de l'Etat Shan (SSA-N). Des conflits ont repris dans plusieurs districts du Nord de l'Etat Shan, ayant pour conséquences de nombreuses violations des droits de l'homme contre les populations civiles durant les opérations militaires. Le 14 avril, une jeune fille de 8 ans a notamment été violée par un soldat de l'armée birmane à Namlan, dans le district de Tangyan. Le 22 avril, au moins 2000 personnes auraient fui le village Tangyan, afin d'échapper aux attaques et aux abus.

Dans l'Etat Kachin, malgré une volonté affichée de se réunir pour tenir de nouveaux pourparlers de paix, l'Armée d'indépendance kachin (KIA) et le gouvernement birman ne sont pas rencontrés le mois dernier. Et les troupes de l'armée birmane

continuent d'attaquer les positions de la KIA dans l'Etat Kachin et au Nord de l'Etat Shan.

Des ONG dénoncent des violations de la liberté d'expression, de rassemblement et d'association

La plupart des lois répressives sont toujours en place, et les autorités continuent d'arrêter et d'emprisonner des individus en vertu de nouvelles lois censées apporter plus de droits à la population.

Ces lois donnent au gouvernement un cadre juridique lui permettant de procéder à des arrestations arbitraires et de mettre sous silence les voix dissidentes.

La police a de nouveau récemment réprimé les manifestants contre la mine de Monywa, blessant au moins un homme par balles. La police locale a aussi annoncé l'inculpation de huit activistes instigateurs des manifestations.

Des villageois et activistes qui militaient contre le projet de pipeline Shwe Gas ont aussi été inculpés en vertu de l'Article 18 de la loi sur les rassemblements pacifiques.

De nombreux cas de violations de la liberté d'expression, de rassemblement et d'association ont été rapportés par les groupes de défense des droits de l'homme.

Selon les ONG il y a une tendance à utiliser l'article 18 de la loi sur les rassemblements pacifiques et l'article 505 (b) du code pénal, pour criminaliser les activistes pro-démocratie et les défenseurs de droits de l'homme. Cette tendance est très préoccupante, notamment parce qu'elle est souvent liée aux affaires de confiscations de terres et au droit des travailleurs.

Eclairage

Les Rohingyas : une minorité ethnique apatride, « la plus réprimée au monde »

Alors que l'Union Européenne (UE) annonçait la levée des sanctions à l'encontre de la Birmanie, l'ONG Human Rights Watch (HRW) a publié le 22 avril 2013 son rapport « All you can do is pray » relatif aux crimes contre l'Humanité et au nettoyage ethnique contre les musulmans Rohingyas dans l'Etat birman d'Arakan.¹

Il dénonce de graves violations de droits de l'Homme en Birmanie tandis que l'UE semble plus soucieuse de ses intérêts économiques et de ses opportunités d'investissements dans ce pays riche en ressources naturelles.

En effet, les musulmans Rohingyas de l'Etat d'Arakan, qualifiés de « minorité ethnique la plus réprimée du monde » par les Nations Unies, sont les victimes depuis juin 2012 d'une vaste campagne de nettoyage ethnique dont le gouvernement birman apparaît complice.

Déclarations publiques favorisant les exactions, déplacements forcés de plus de 125 000 Rohingyas, refus de l'accès à l'aide humanitaire par Thein Sein, participation des forces de sécurité aux massacres organisés à l'encontre de cette ethnie : assurément, le gouvernement birman se trouve dans la ligne de mire de la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique.

Cherchant à se décharger de toute responsabilité, les forces de sécurité sont allées jusqu'à quatre fosses communes dans l'Etat d'Arakan pour dissimuler le corps des victimes et masquer toute preuve de crimes.

Parmi les groupes les plus actifs dans l'organisation de cette campagne de nettoyage ethnique se trouvent la branche locale de la communauté monastique bouddhiste (sangha) et le Parti pour le développement des nationalités en Rakhine (RNDP), formation politique influente de la région. Leur but est bien de contraindre les Rohingyas, qu'ils ne considèrent pas comme birmans, à quitter la Birmanie.

Risque d'apatridie pour les Rohingyas

Tandis que la majorité de la population de l'Etat d'Arakan est bouddhiste, les Rohingyas sont musulmans et considérés comme des immigrants illégaux venus du Bangladesh.

Au temps du royaume d'Arakan (environ du XV^{ème} siècle jusqu'en 1785, date où l'armée birmane mit fin à l'indépendance du Royaume), les rois bouddhistes avaient déjà pour coutume de faire venir sur leur terre des paysans musulmans venus du Bengale pour en faire des esclaves. Puis, au XIX^{ème} siècle, les britanniques colonisateurs encourageaient la migration bengalienne vers l'Etat d'Arakan.

¹ Cliquez ici pour lire le rapport de HRW

Eclairage (suite...)

La présence de Rohingyas dans cette région remonte donc à des longues traditions historiques. Néanmoins, l'élément favorisant ce clivage ethnique est plus récent : une loi de 1982 niant la nationalité birmane aux Rohingyas, n'étant pas considérés comme une des huit ethnies nationales. De ce fait, les Rohingyas sont privés de leurs droits attachés à la qualité de citoyen.

Ils pourraient être naturalisés s'ils fournissaient des « preuves convaincantes » que leurs ancêtres résidaient en Birmanie avant la date de l'indépendance en 1948. Or, cela s'avère difficile à prouver d'autant plus depuis les exactions de juin 2012 où leurs papiers ont été pillés ou détruits.

Le risque alarmant réside dans le fait que les Rohingyas deviennent des enfants apatrides, sans nation parente.

Crimes contre l'humanité et nettoyage ethnique

Au regard du droit international, les exactions commises correspondent bien à des crimes contre l'humanité. Conformément à l'article 7 du statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), « on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque » : meurtre, extermination, déportation ou transfert forcé de population, et persécution sont les atteintes les plus notables dans l'Etat d'Arakan.

Par exemple, force est de déplorer que le déplacement forcé des 125 000 Rohingyas de leurs lieux d'habitation rentre bien dans la définition de crime contre l'humanité de la CPI.

Quant à la qualification de « nettoyage ethnique » des différents crimes commis à l'encontre des Rohingyas, elle demeure adéquate et pertinente au cas birman bien qu'elle ne fasse pas l'objet de définition formelle par le droit international.¹

En attendant qu'une commission internationale indépendante soit mise en place dans l'Etat birman et puisse enquêter sur les crimes contre l'humanité commis, « all you can do is pray », comme dit un soldat à un musulman dont le village venait d'être détruit.

¹ Selon le rapport d'une commission d'experts des nations unies de 1992, la définition est la suivante : « a purposeful policy designed by one ethnic or religious group to remove by violent and terror-inspiring means the civilian population of another ethnic or religious group from certain geographic areas ».

Campagne pour la libération des prisonniers politiques

« *Un prisonnier de conscience est un prisonnier de trop* »

Daw Aung San Suu Kyi, Conférence Nobel, Oslo, 16 juin 2012



S'il faut se réjouir de la libération de près de 800 prisonniers politiques depuis mai 2011, 176 prisonniers politiques sont toujours détenus dans les prisons birmanes et le nombre croissant de détentions arbitraires donne à réfléchir. Depuis janvier 2012, il y a eu au moins 200 arrestations politiquement motivées. Le gouvernement actuel utilise en effet la législation pour persécuter et intimider les personnes qui osent exprimer des opinions contraires aux intérêts de l'État. Les lois répressives sont toujours en place et donnent au gouvernement un cadre juridique lui

permettant de procéder à des arrestations arbitraires et de mettre sous silence les voix dissidentes.

Emprisonnés dans les conditions les plus abominables, ils ont subi des actes de torture physique et psychologique, ont souvent été placés en isolement total, dans des prisons loin de leurs familles et n'ont pas eu un accès à l'assistance médicale dont ils ont besoin pour survivre. Nombre d'entre eux ont péri du fait de mauvais traitements ou d'un manque de soins adaptés à leurs problèmes de santé.

Le gouvernement birman utilise ces prisonniers comme monnaie d'échange, les relâchant de temps en temps pour améliorer leur image sans toutefois entamer de véritables réformes démocratiques. La plupart d'entre eux sont libérés sous conditions, ce qui veut dire qu'ils n'ont pas été graciés mais que leur peine a simplement été suspendue. S'ils sont arrêtés de nouveau ils devront donc purger leur ancienne peine. Les lois répressives en vertu desquelles ces personnes ont été emprisonnées demeurent au cœur du système.

La communauté internationale ne doit pas oublier les prisonniers politiques restés en prison et doit agir pour réclamer leur libération immédiate.

Chaque mois, Info Birmanie met en lumière le cas d'un ou plusieurs prisonniers et fait appel à Laurent Fabius, Ministre des Affaires Etrangères, pour demander la libération de tous les prisonniers politiques.. Pour cela, votre soutien est indispensable.

Signez la pétition ici !

Agissons pour la paix et la démocratie en **BIRMANIE**

Info Birmanie

La Ruche - 84 quai de jemmapes - 75010 Paris

Tél 07 62 80 61 33 - Email infobirmanie@gmail.com - <http://www.info-birmanie.org/>

Campagne pour la libération des prisonniers politiques



Agissez maintenant en signant la pétition demander sa libération ainsi que celle de tous les prisonniers en cliquant [ICI](#)

Myint Soe est un militant syndical qui milite pour les droits des travailleurs et les aide à former des syndicats. Il a été arrêté en mars 2013 et condamné à 7 ans et demi de prison.

Myint Soe et ses collègues ont aidé des agriculteurs du sud de la Birmanie à réoccuper leurs terres confisquées quelques années auparavant et à construire des habitations temporaires. Maintenant, la zone est contrôlée par une usine de papier appartenant à l'Etat et gérée par une société proche du gouvernement, appelé Shwe Than Lwin.

Myint Soe a été poursuivi et accusé à tort par cette société d'avoir coupé des eucalyptus dans la région afin de construire des maisons. En dépit de plusieurs témoignages en sa faveur attestant qu'il n'avait pas coupé d'arbres, il a tout de même été arrêté. Il a été inculpé en vertu de la Loi sur la protection de la propriété publique (1947) pour avoir coupé des arbres, et a été condamné à 7 ans et demi de prison qu'il purge dans la prison de Thaton, dans l'Etat Mon.

Emprisonné pour avoir coupé des arbres : le gouvernement n'hésite pas à utiliser des recours ridicules pour réduire au silence activistes. Le cas de Myint Soe démontre ainsi pourquoi un mécanisme d'examen est nécessaire pour enquêter sur les cas de militants politiques qui sont injustement emprisonnés.

Agissons pour la paix et la démocratie en **BIRMANIE**

Info Birmanie

La Ruche - 84 quai de Jemmapes - 75010 Paris

Tél 07 62 80 61 33 - Email infobirmanie@gmail.com - <http://www.info-birmanie.org/>



« Usez de votre liberté pour promouvoir la nôtre » Aung San Suu Kyi



La Ruche - 84, quai de Jemmapes
75010 Paris
Tél. 07 62 80 61 33
Mail. infobirmanie@gmail.com
<http://www.info-birmanie.org>

Info Birmanie est une association loi 1901 à but non lucratif. En étroite collaboration avec des membres de l'opposition démocrate birmane en France et à l'étranger, Info Birmanie entend promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme en Birmanie.

Nos actions en France visent à :

Valoriser auprès du gouvernement français et l'Union européenne le modèle politique alternatif porté par le mouvement démocrate birman ;

Alerter les institutions françaises et européennes des violations des droits de l'Homme perpétrées par le régime birman ;

Sensibiliser la population française sur la situation politique, économique et sociale en Birmanie en organisant des manifestations publiques, des conférences, des débats, des projections et des événements culturels.

Aidez Info Birmanie !

Envoyez vos dons par internet ou par chèque (libellé au nom de Info Birmanie, à l'adresse ci-dessus).
Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier de réduction d'impôt sur le revenu.

Rejoignez Info Birmanie en devenant bénévole, de manière ponctuelle ou régulière

Vous voulez agir, vous rendre utile en participant à nos actions de sensibilisation sur le pays lors des manifestations, salons ou autres événements publics ainsi qu'à promouvoir nos campagnes et pétitions.

Proposer et développer des projets, des événements ou autres opérations de sensibilisation et d'information en étroite collaboration avec notre coordinatrice.

Faire partager votre expérience et vos compétences en contribuant à produire de l'information francophone sur la Birmanie et le mouvement démocratique birman dans la newsletter, sur le site Internet ou contribuer à d'autres dossiers thématiques.

Contactez Célestine

07 62 80 61 33 / infobirmanie@gmail.com

Agissons pour la paix et la démocratie en **BIRMANIE**

Info Birmanie

La Ruche - 84 quai de Jemmapes - 75010 Paris

Tél 07 62 80 61 33 - Email infobirmanie@gmail.com - <http://www.info-birmanie.org/>